

10^{ème} RALLYE NATIONAL CIGALOIS VHC 12 & 13 Décembre 2025 RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe des France 2025 des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem au règlement rallye support moderne

Vendredi 12 décembre 2025

15h49 Départ du Rallye (1^{re} étape 1^{er} VHC) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
19h13 Arrivée du Rallye (1^{re} étape 1^{er} VHC) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Samedi 13 décembre 2025

07h44 Départ du Rallye (2^{ème} étape 1^{er} VHC) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
15h52 Arrivée du Rallye (2^{ème} étape 1^{er} VHC) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

16h00 Remise des prix sur le podium à l'arrivée du Rallye - (1^{er} VHC) –

Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CIGALOISE organise les 12 & 13 décembre 2025 le 10^{ème} Rallye National CIGALOIS VHC.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LIGUE numéro R15 /2025 en date 29/09-2025
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 714 en date du 21/10-2025

Comité d'organisation

Idem au règlement rallye support moderne

Tableau d'affichage Officiel

Idem au règlement rallye support moderne

Organisateur technique

Idem au règlement rallye support moderne

1.1P. OFFICIELS

Idem au règlement rallye support moderne sauf :

Directeur de Course Adjoint Responsable VHC-VHRS-VMRS..... **Mr Alain GUIN** Licence n° 3420/0701

Commissaire Technique :Responsable VHC& Régularité. **Mr Hervé CANTAT**. Licence n°207953/1610

Commissaire Technique :VHC **Mr Christian MANGEMATIN**. Licence n° 6507/0803

Commissaire Technique :VHRS **Mr Michel MOLINES** Licence n°9502/0801

Commissaire Technique: :VHC **Mr Guy PEYRARD** Licence n°298381/0801

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10^{ème} Rallye National CIGALOIS VHC compte pour :

La coupe de France des rallyes national VHC coefficient 2 **- 2026**

Le challenge ASA CIGALOISE **GT2I 2025**

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront visibles sur le site de l'asa Cigaloise www.asacigaloise.fr

- Photocopie de la 1^{ère} page du Passeport Technique Historique (PTH ou PTN)

Idem au règlement rallye support moderne

1.3.1P. Idem au règlement rallye support moderne

1.3.12P. CONTROLE FINAL Idem au règlement rallye support moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2025.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA 2025 et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne désirant participer au 10^{ème} Rallye National Cigalois VHC devra s'inscrire par formulaire informatique "mis à votre disposition sur notre site internet" avant la date mentionnée au début de celui-ci et dûment complété. Elle devra régler les droits d'engagement par virement bancaire depuis la rubrique "Paiement" du même site. Carte bancaire, en espèces, directement auprès du secrétariat de l'Asa Cigaloise avant le Lundi 01 décembre 2025 à 24h00 (Les chèques ne sont pas acceptés). Mentionnons : que tout équipage n'ayant pas effectué son paiement ne sera pas considéré comme engagé pour cette épreuve.

ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin – 30170 ST HIPPOLYTE DE FORT

Tél : 04 66 77 67 73 — 06 59 73 77 48 — asacigaloise30@gmail.com

3.1.10P. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du Mardi 25 Novembre 2025 le nombre des engagés est inférieur à **10**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **495 € + 55 € système de géo localisation** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur.
- **395 € + 55 € (100% ASACIGALOISE) système de géo localisation** avec la publicité facultative
- **990 € + 55 € système de géo localisation** sans la publicité facultative

Important : il est indispensable de prévoir une prise USB sur la voiture, document installation en ligne sur le site www.asacigaloise.fr

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tous les engagements seront transmis par internet (site: www.asacigaloise.fr)

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés : aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas d'annulation du rallye l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable.

les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition.

De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3.3P. ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
Groupe A, Groupe 4/5, Groupe B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2025 et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (**de 1947 à 1992**) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de **1977 à 1992** en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

4.3P. ASSISTANCE..... Idem au règlement rallye support moderne

4.7.P. EXTINCTEURS..... Idem au règlement rallye support moderne

Les extincteurs installés conformes aux listes N°16 et N° 52 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée**

4.9. GEOLOCALISATION..... Idem au règlement rallye support moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2025 et aux règles spécifiques rallye VHC.

Idem au règlement rallye support moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA 2025 et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

10^{ème} RALLYE NATIONAL CIGALOIS VHC

Représente un parcours de **273,600 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **111.450 km**

Il comporte un parcours de liaison d'une longueur totale de **162.150 km**.

Les épreuves spéciales sont :

FRESSAC **14.550 Km à faire trois fois**

CROS **11.000 Km à faire trois fois**

SUMENE **11.600 Km à faire trois fois**

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2025 et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.2.1P. Idem au règlement rallye support moderne

6.2.2P. Idem au règlement rallye support moderne

6.2.5P. Idem au règlement rallye support moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2025

Idem au règlement rallye support moderne

7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le jeudi 11 décembre 2025 (le lieu sera communiqué lors des vérifications administratives). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de 14h00 à 18h00. Les frais de participation sont fixés à 170 € par voiture. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le formulaire d'engagement en ligne. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Dans ce cas ses coordonnées (non prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur **au plus tard à la date de clôture des engagements**. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes traversées par le Rallye.

Si en date du 25 novembre 2025 le nombre de concurrents inscrits est inférieur à 20 le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la séance.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les <>numéros d'identification<>. **Nombre maxi de concurrents :40**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme aux prescriptions générales FFSA 2025.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2025 et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

Coupes seront distribuées à chaque équipages

La remise des prix se déroulera le samedi 13 décembre 2025 à l'arrivée du rallye au **Podium arrivée** parc fermé le Pradet ***ST HIPPOLYTE DU FORT***